

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.166.2007.TREATIES-1 (Notification Dépositaire)

ACCORD CONCERNANT L'ADOPTION DE PRESCRIPTIONS TECHNIQUES  
UNIFORMES APPLICABLES AUX VÉHICULES À ROUES, AUX  
ÉQUIPEMENTS ET AUX PIÈCES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MONTÉS OU  
UTILISÉS SUR UN VÉHICULE À ROUES ET LES CONDITIONS DE  
RECONNAISSANCE RÉCIPROQUE DES HOMOLOGATIONS DÉLIVRÉES  
CONFORMÉMENT À CES PRESCRIPTIONS. GENÈVE, 20 MARS 1958

RÈGLEMENT NO 86. PRESCRIPTIONS UNIFORMES RELATIVES À  
L'HOMOLOGATION DES TRACTEURS AGRICOLES OU FORESTIERS EN CE  
QUI CONCERNE L'INSTALLATION DES DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE ET DE  
SIGNALISATION LUMINEUSE

1 AOÛT 1990

ADOPTION DES AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT NO 86<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de  
dépositaire, communique :

Aucune des Parties contractantes qui appliquent le Règlement no 86 n'a notifié son désaccord à  
la proposition d'amendements dans le délai de six mois à dater de la notification dépositaire  
C.N.620.2006.TREATIES-1 du 2 août 2006. En conséquence, en vertu du deuxième paragraphe de  
l'article 12 de l'Accord, les amendements sont réputés adoptés et sont obligatoires pour toutes les  
Parties contractantes appliquant ledit Règlement no 86 à partir du 2 février 2007.

Le 7 février 2007



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.620.2006.TREATIES-1 du 2 août 2006  
(Proposition d'amendements au règlement no 86 annexé à l'Accord)

Attention : Les Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations  
internationales concernés. Les missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies  
peuvent se procurer les notifications dépositaires en écrivant par courrier électronique à l'adresse  
suivante : [missions@un.int](mailto:missions@un.int). Veuillez noter que les annexes ne sont disponibles pour l'instant que sur  
support papier. Les versions imprimées des notifications dépositaires sont à la disposition des missions  
permanentés dans la salle NL-300. De telles notifications sont aussi disponibles sur le site de la  
Collection des Traités des Nations Unies à l'adresse <http://untreaty.un.org>.